



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 13 Février 2019
CR N° 24**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - PUDELKO Françoise - VANEY Nolwenn
Messieurs GILBERT Cédric - LUCHESE Anthony - LENOACH Guy

Excusé(es) : Madame MEKSZ Aniko

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine - TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

RAPPEL : USAGE DE LA RESINE. Article des règlements généraux.

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,*
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.*

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, les juges-arbitres devront alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

Si le club recevant n'a pas informé de club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), le club visiteur doit le faire signaler par les juges-arbitres sur la feuille de match, et l'équipe du club recevant sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive compétente.

INFOS : L'Assemblée Générale du Comité se déroulera le vendredi 21 juin 2019 à Chennevières sur Marne.

MAROLLES : Effectivement vous étiez informés qu'il n'y aurait pas d'arbitre, mais vous deviez respecter en soi le règlement.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A

Rencontre Paris Sport Club 1D / US Ormesson du 09-10/02/2019 :

La rencontre n'ayant pu avoir lieu pour cause de grève des gardiens. Merci aux 2 clubs de s'entendre avant le 20 février pour jouer cette rencontre sur 1 des week-ends suivants, 22-23 février, 02-03 mars ou 09-10 mars.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

L'équipe de **Bry sur Marne** ayant fait 3 forfaits est forfait général. Le classement sera actualisé.

5^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Chennevières HBC 2 / Paris Université Club 1F du 06-07/04/2019 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre au 13 avril 2019. Merci au club de Chennevières de préciser l'horaire de la rencontre.

MOINS DE 15 ANS

2^{ème} DIVISION :

Poule A

Rencontre Stella St Maur HB 3 / US Créteil HB 3 du 9-10/02/2019 :

Créteil : Le joueur GOMIS Gabin a joué 2 rencontres sur le même week-end dans 2 équipes différentes, vous avez match perdu par pénalités sportive et financière. Le classement sera actualisé.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

2^{ème} phase du championnat

2 poules de 8 en match sec soit 7 journées. Les résultats de la 1^{ère} phase ne sont pas conservés.

1er match le week-end du 16-17 mars 2019

Poule A

Rencontre CSM Finances / CSA Kremlin Bicêtre du 09-10/02/2019 :

Cette rencontre n'ayant pu avoir pour cause d'inondation, vu la proximité de la fin de la 1^{ère} phase et cette rencontre n'ayant pas d'incidence sur le classement. La COC décide de ne pas faire jouer cette rencontre.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Paris Sport Club 3 / Paris Sport Club 4 du 22-23/02/2019 :

La COC donne son accord pour jouer cette rencontre le jeudi 21 février 2019 à 20h50 au gymnase Le Vau à Paris. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

MOINS DE 15 ANS

EXCELLENCE

Rencontre US Ivry HB / US Créteil HB du 16-17/03/2019 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 15h00 le samedi 16 mars au gymnase Delaune à Ivry. Le nécessaire sera fait dans Gest'hand.

COUPE DU VAL DE MARNE

MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

Rencontre US Alfortville HB / CHB Bry :

La rencontre aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 20h30.

MOINS DE 15 ANS

Rencontre Stella St Maur HB / ES Sucy:

La rencontre aura lieu le mercredi 20 février 2019 à 19h30. (Brossolette)

MOINS DE 13 ANS

Rencontre Elan Chevilly Larue / US Fontenay HB 1:

La COC attend l'accord du club de Fontenay pour jouer le 12 ou 19 mars 2019 à 19h15.

MOINS DE 11 ANS

Rencontre Stella St Maur HB / US Créteil HB 2:

La rencontre aura lieu le jeudi 21 février 2019 à 18h15. (Rabelais)

Propositions manquantes :

ES Sucy / Villiers EC HB

FEMININS

MOINS DE 15 ANS

Propositions manquantes :

ES Sucy / Villiers EC HB

MOINS DE 13 ANS

Rencontre Chennevières HBC / Villiers EC HB :

La rencontre aura lieu le vendredi 15 février 2019 à 19h15.



COMMISSION « JEUNES »

MPL21/2018

Valenton, le 13 Février 2019

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

A TOUS LES CLUBS

Moins de 11ans Filles

Poule unique :

- Rencontre **Alfortville / Ivry** du 8 décembre reportée. La rencontre est reportée au vendredi 22 février 2019 à 18h00 au COSEC Léo Lagrange à Alfortville. Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.
- Rencontre **Ivry / Kremlin Bicêtre** du 10 février. La rencontre est inversée et aura lieu le mercredi 13 février 2019 à 14h00 au gymnase Ducasse au Kremlin Bicêtre. Le nécessaire a été fait dans Gest'hand.

Moins de 11ans Garçons

Poule A

- Rencontre **Chennevières / Maisons-Alfort** du 19 janvier : La rencontre est reportée au samedi 13 avril 2019 à 14h30 au gymnase Armand Fey à Chennevières. Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.

Poule B

- Rencontre **Joinville / Kremlin Bicêtre** du 3 février : La rencontre est reportée au dimanche 14 avril 2019 à 9h30 au gymnase Lecuirot à Joinville. Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.

Poule D

- Rencontre **Chevilly / Fontenay** du 23-24 mars : les 2 clubs sont convenus d'une date de report (samedi 13 avril). Reste à préciser l'horaire de la rencontre afin de faire la saisie dans Gest'hand. **RAPPEL**

Poule E

- Rencontre **Bry / Maisons Alfort** du 19/20 janvier- Merci aux deux clubs de s'entendre au plus vite sur une date de report avant sanction. **3^{ème} RAPPEL**

Poule F

- Rencontre **Villejuif / Ormesson** du 19/20 janvier : Le club de Villejuif propose de jouer cette rencontre le samedi 23 février 2019 à 16h30 au gymnase Maurice Baquet à Villejuif. Nous restons dans l'attente de la réponse du club d'Ormesson.
- Rencontre **Cachan 2 / Ormesson** du 09/10 février : La rencontre n'a pas eu lieu. Merci aux 2 clubs de s'entendre sur une date de report
- **Ormesson**, votre équipe ne s'est pas déplacée les week-ends du 19/20 janvier et 09/10 février. Merci de nous préciser si vous décidez de reporter ces rencontres ou si vous déclarez forfait

Moins de 13ans Filles

Poule A

- Rencontre **Chennevières / Saint Maur** du 19/20 janvier : Le club de Chennevières propose de jouer cette rencontre le samedi 13 avril 2019, le club de Saint Maur étant qualifié pour le 3^{ème} tour du challenge régional qui se déroule le week-end du 13/14 avril. Merci au club de Chennevières de proposer une autre date
- Rencontre **Kremlin /Ivry** du 02/03 février : rencontre reportée au 14 avril 2019. Merci aux 2 clubs de s'entendre sur une nouvelle date de report, le club du Kremlin Bicêtre étant qualifié pour le 3^{ème} tour du challenge régional ce week-end-là.

Poule B

- Rencontre **Boissy / Kremlin 2** du 18/19 mai : Le gymnase de Boissy étant indisponible, la commission accepte le report. Merci au club du Kremlin Bicêtre de répondre aux propositions du club de Boissy.

Moins de 13 Garçons

Poule A

- Match **Ivry / Créteil** du 2/3 février. Le club de Créteil joue le 13/14 avril en Challenge. Merci au club d'Ivry de proposer une autre date pour le report.

Poule D

- Match **Valenton / Villejuif** du 15-16 décembre. Reportée au 1^{er} février, rencontre non jouée. La rencontre est reportée au samedi 23 février 2019 à 14h00 au gymnase Gérard Roussel à Valenton. Nous faisons le nécessaire dans Gest'hand.

Poule E

- Match **Boissy / Thiais** du 18/19 mai : Le gymnase de Boissy étant indisponible, la commission accepte le report. Merci au club de Thiais de répondre à la proposition du club de Boissy. (26 mai)

COURRIERS AUX CLUBS

INFORMATION **LABEL « Ecole de Hand 2018 »**

Vous avez dû recevoir un mail indiquant que le dossier pour le Label « Ecole de Hand 2018 » était en ligne.

Rendez-vous sur le site de la FFHB, à compter du 6 février et jusqu'au 25 Février inclus pour remplir votre dossier de labellisation.

Sur le site fédéral allez dans

- Onglet « Développement »
- puis Service aux clubs
- et là vous avez en service Label Ecole Hand 2018
 - pour créer votre dossier vous entrez votre n° de club : 5894.... et vous aurez un mot de passe que vous devrez conserver en cas de modification.

Si souci appelez le secrétariat du Comité qui pourra vous venir en aide.

Tournois Mini Hand

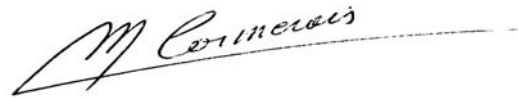
Il est dommage d'avoir toujours 2 tournois sur une même date !

17 Février	Valenton
17 Février	Le Plessis Trévisé
10 Mars	Joinville
17 Mars	Maisons Alfort
24 Mars	Cachan
24 Mars	Marolles
31 Mars	Ormesson
31 Mars	Hay les Roses
7 Avril	Chennevières
13 Avril	Vitry
14 Avril	Bonneuil
25 Mai (matinée)	La Caudacienne
19 Mai	Sucy
26 Mai	Arcueil
9 Juin	Champigny

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compte rendu après vos tournois.

Pour la Commission
Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.